



Assemblée générale

Distr. limitée
26 octobre 2023
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Canada¹ : amendement au projet de résolution [A/ES-10/L.25](#)

Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires

Après le premier paragraphe du dispositif, insérer le paragraphe suivant :

Rejette et condamne catégoriquement les attaques terroristes qui ont été perpétrées par le Hamas en Israël à compter du 7 octobre 2023 et les prises d'otages, et *exige* le respect de la sécurité et du bien-être des otages, qui doivent être traités avec humanité, conformément au droit international, et demande leur libération immédiate et inconditionnelle.

¹ Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

